

OBJECTIFS

La Cnam a développé le dispositif CACES en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins.

Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences. Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail).

Cette certification reprend les compétences définies dans la recommandation R.485 citée dans le titre de ce dossier.

Compétences attestées :

1. Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances sur la réglementation et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'un chariot automoteur gerbeur à conducteur accompagnant d'hauteur de levée supérieure à 2,50 mètres (catégorie 2).

2. Réaliser les manœuvres de conduite du chariot automoteur gerbeur à conducteur accompagnant d'hauteur de levée supérieure à 2,50 mètres, en respectant les règles de sécurité.

3. Réaliser les manœuvres et opérations de manutention en respectant les règles de sécurité.

4. Réaliser les opérations d'entretien quotidien et de maintenance du chariot automoteur gerbeur à conducteur accompagnant d'hauteur de levée supérieure à 2,50 mètres en identifiant les éventuels dysfonctionnements pour en rendre compte.

CONTENU DE LA FORMATION

THEORIE

- A. Connaissances générales
- B. Technologie des chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant
- C. Les principaux types de gerbeurs à conducteur accompagnant.
Les catégories de CACES®
- D. Notions élémentaires de physique
- E. Stabilité des gerbeurs à conducteur accompagnant
- F. Risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant
- G. Exploitation des gerbeurs à conducteur accompagnant
- H. Vérifications d'usage des gerbeurs à conducteur accompagnant

PRATIQUE

- A. Prise de poste et vérification
- B. Conduite et manœuvres
- C. Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

PUBLIC

Toute personne pouvant être amenée à conduire un chariot de manutention automoteur gerbeur à conducteur accompagnant.

PRÉ-REQUIS

Aucun

DURÉE

Durée : de 14 à 21 heures en fonction du nombre de catégories et du niveau d'expérience du stagiaire.

Horaires : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00. Horaires modulables pour les formations INTRA.

Réalisation d'une session par mois.
Groupe de 4 à 8 stagiaires.

LIEU

Sites techniques FC PRO
Ou sur "site client".

En présentiel.

NB : attention les tests CACES® en INTRA sont soumis à une mise à disposition du matériel, surface, masse pour les épreuves pratiques CACES® (annexe 2)

TARIF

Réalisation d'un devis selon la grille tarifaire FC PRO en vigueur.



PEDAGOGIE : OUTILS ET MOYENS

Méthode pédagogiques

L'itinéraire pédagogique est articulé autour d'un apport de connaissances théoriques relatives à l'utilisation des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant en toute sécurité, et d'exercices pratiques de conduite du véhicule.

Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard. Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

Moyens humains

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur CACES®.

Testeur qualifié par un organisme certificateur.



EVALUATION

L'épreuve théorique est un QCM de 100 questions en langue française.

Les épreuves pratiques de la conduite en sécurité sont notées sur 100, conformément à la Recommandation R485 de la CNAM en vue de la délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation et d'un certificat d'aptitude de conduite en sécurité (CACES®).

Pour obtenir son CACES® le candidat doit avoir une note de 70/100 à chaque épreuve, ainsi que la moyenne sur chacun des thèmes (théorie) et pour chaque point d'évaluation (pratique) constituant ces épreuves.

La délivrance de cette attestation permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.



PROCESSUS D'INSCRIPTION

Quel que soit le mode de financement de votre formation, veuillez contacter notre Responsable de formation par téléphone 02.28.13.00.93 ou par mail formation@fpro.fr. Nous vous adresserons un devis et le contenu de formation.

Après accord de votre part, la convention de formation vous sera adressée.



FINANCEMENT ET PRISE EN CHARGE

Nous sommes certifiés depuis novembre 2020 selon le référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail. Nos actions de formation sont ainsi éligibles aux financements OPCO et / ou de votre compte personnel de formation.



CONTACT ET ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout renseignements voici nos coordonnées : 02.28.13.00.93 ou par mail formation@fcpro.fr

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à contacter Mathilde CHABLE, référente handicap au 07.67.55.68.39.

REPertoire SPECIFIQUE

Certificateur INRS en date du 28/11/2024 , date échéance 28/11/2029

[RS6938 - Certificat d'aptitude à conduire en sécurité \(CACES\) Recommandation 485 catégorie 2 : gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant d'hauteur de levée > 2,5 m](#)

[RS6937 - Certificat d'aptitude à conduire en sécurité \(CACES\) Recommandation 485 catégorie 1 : gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant](#)